

LE MONDE

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche
après l'Hôtel Terminus en venant
du Rond point Grand Hôtel.
CEL : 90.00.99.83 / 94.95.75.33
E-mail: lemonde_niger1@yahoo.fr

D'AUJOURD' HUI

RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 / NIF:297 59/S

7^{ème} année

N°420 DU MERCREDI
30 DECEMBRE 2020

PRIX : 300 F

Hebdomadaire nigérien d'informations générales et d'analyse

Élection présidentielle

Attention ! Le hold-up électoral ne passera pas, les Nigériens tiennent à ce qu'ils ont mis dans les urnes



Au second tour qui s'annonce de façon inéluctable, Bazoum sera coulé. Sans marge de manœuvre en termes d'alliances notables pouvant le sauver du naufrage, il risque de faire face à un « Tout sauf Bazoum ». Une perspective déjà dessinée à travers les requêtes adressées à la Cour constitutionnelle où, pratiquement. De nombreux leaders et partis politiques ont été parties prenantes de ces requêtes contre Bazoum, accusé d'avoir usé, depuis des décennies, de fausses pièces

d'état-civil.

Seïni Oumarou et le Mnsd Nassara, Salou Djibo et le Pjp Doubara, Ibrahim Yacoubou et le Mpn Kiskin Kassa, Albadé Abouba et le Mpn Jamhuriya, Mahamane Hamissou Moumouni et le Pjd Hakika ont tous contesté la légitimité de la candidature de Bazoum Mohamed. Dans un second tour, on sait à l'avance de quel côté ils vont pencher afin de réaliser par les urnes ce qui n'a pas été possible devant la Cour constitutionnelle... Lire pages 4-5

Élections dans les zones nord du pays

Un véritable hold-up électoral qui se passe de tout commentaire

La situation est confuse et on ignore, face au mutisme de la Ceni qui s'illustre par une lenteur extraordinaire dans la diffusion des résultats, ce qui est le vrai. Y a-t-il eu vote à Tassara ? Ce qui est certain, des armes à feu ont été utilisées par des individus à l'effet de faire main basse sur les urnes et de les bourrer comme ils veulent. Tassara n'est pas d'ailleurs la seule localité nomade où le scrutin a été caractérisé par l'usage de la force armée pour imposer un choix, comme par ailleurs toujours favorable au pouvoir en place...

P.3

Lettre au “président de la République”

Monsieur le “Président”

Ne poussez pas trop loin le bouchon, car un peuple fâché n’a pas de limites

Cela fait déjà plus de 48 heures que vos compatriotes ont voté pour désigner votre successeur à la tête de l’État ainsi que ses représentants à l’Assemblée nationale. Ils sont toujours dans l’attente des résultats et vous comprenez sans doute l’angoisse morbide qui les étirent. Leur souvenir du hold-up électoral de 2016 ne leur laisse aucune chance de penser à autre chose. La commission électorale traîne les pieds et ce n’est pas de bon augure. D’habitude, une élection présidentielle est vite plénière chez nous. C’est avec vous, en 2016, que les Nigériens ont dû attendre cinq longues nuits avant d’être édifiés sur l’issue de l’élection présidentielle. Les gens s’impatientent, les esprits s’échauffent, les soupçons s’affirment et ce n’est pas bon signe. Les fraudes, les braquages d’urnes, les urnes parallèles, les achats de conscience et de cartes d’électeurs ont jalonné à nouveau les élections sous votre magistère et ce n’est pas surprenant. Ce que vos compatriotes ont souhaité et souhaitent, c’est que ces élections ne soient pas sources de tensions sociales. Ils ont voté dans le calme et la discipline et c’est tout un langage, celui de la paix et de la concorde nationales. Cependant, ils ne sont pas prêts à accepter que leurs suffrages leur soient volés. Ils attendent fermement la commission électorale qui finira bien par proclamer les résultats. J’espère, pour avoir mesuré la tension perceptible chez nos compatriotes, que ces résultats ne seront pas triturés, falsifiés ou carrément fabriqués comme cela a été le cas en 2016. Ce serait une grave dérive qui risque de précipiter notre pays dans un cycle de violences aux conséquences imprévisibles.

Monsieur le “Président”

Votre magistère s’étire vers sa fin et le Niger est plus que jamais sur des braises ardentes. Ces élections qui viennent de se tenir ont été tout, sauf vous avez promis. Encore une fois, comme en 2016, vous avez cligné à gauche pour tourner à droite. Adal Rhoubéid, que vous connais-

sez si bien pour avoir été votre proche collaborateur, a dit ceci à propos de ces élections qui noircissent davantage votre passage à la tête de l’État : « L’ampleur de la fraude électorale (braquages d’urnes, braquages des urnes, modification des procès-verbaux, etc.) observée dans les régions Nord du pays dépasse l’entendement. Le candidat bénéficiant de certaines largesses du système se voit offrir 99,09% de voix dans la majorité des bureaux de vote. Avec un taux de participation de 99,9% en pleine zone nomade. Un taux de participation impossible même dans la principauté de Monaco. Conclusion : il n’y a pas eu d’élections libres, encore moins transparentes dans ces zones. Les risques d’ouverture d’une ère d’incertitude sont désormais certains ». La prophétie contenue dans les propos d’Adal Rhoubéid donne des frissons, mais elle n’est pas dénuée de logique et de réalisme.

Monsieur le “Président”

J’ai eu vent que vous avez été applaudi à Ouagadougou comme un modèle lors de la cérémonie d’investiture du Président Roch Marc Christian Kaboré. Cela a fait sourire nombre de vos compatriotes. Pour ma part, je pleure la tragédie du peuple nigérien qui a tant souffert de votre gouvernance et qui sait, en tout état de cause, que vous n’avez pas de mérite à faire valoir sur le plan démocratique. Je pleure parce que, dans la continuité du désastre qui a prévalu sous votre règne, je ne vois que misère, calamités et déchirements. Pour tout vous dire, je vois en Bazoum la pire des hypothèses pour le Niger et son peuple. Il est non seulement impopulaire du fait de sa langue que les Indiens diraient fourchue, mais il compte également perpétuer le chaos que nos compatriotes ont subi durant ces 10 dernières années. C’est la preuve que votre poulain, tout comme vous en 2016, ne compte pas sur le choix souverain du peuple nigérien pour vous succéder, mais sur des subterfuges. Comment peut-il oser dire et assumer qu’il compte perpétuer une gouvernance faite de

corruption, de trafics de drogue, d’injustice, de détournements de deniers et biens publics, etc.? Bazoum Mohamed, assurément, mise sur tout autre chose que le vote des Nigériens.

Considéré comme un désert électoral, on voit mal comment Bazoum Mohamed peut s’octroyer ce que Issoufou n’a été capable de réaliser.

Monsieur le “Président”

Vous avez sans doute eu connaissance ou écho du communiqué de presse que la coalition Cap 20-21 et ses alliés ont rendu public, hier, mardi 29 décembre 2020. Eh bien, je puis vous dire que nous sommes probablement aux portes de l’impasse. Les partis politiques de l’opposition ont veillé au grain et disposent aujourd’hui des copies des procès-verbaux authentiques. Ils connaissent, donc, leurs scores électoraux, ce qui n’autorise aucune trituration des procès-verbaux. Si, dans la remontée de ces procès-verbaux, à quelque échelon que ce soit, des chiffres sont falsifiés, sachez que ça mettrait le feu aux poudres. Vous avez d’ailleurs été interpellé, au même titre que le président de la commission électorale, Issaka Souma, sur vos responsabilités individuelles quant aux conséquences de toute tentative d’usurpation sur la paix sociale et la stabilité politique.

Pour vous convaincre que le Niger est à la veille d’une révolte éventuelle que vous ne pourriez pas gérer si jamais il est porté atteinte à l’intégrité des suffrages des électeurs, remarquez que, pour la première fois, des partis ou groupements de partis ont décidé de faire connaître les résultats électoraux qu’ils détiennent, bien avant la commission électorale. D’abord, c’est parce qu’ils n’ont aucune confiance en cette commission, truffée de partisans du Pnds, du niveau départemental au niveau national. Ensuite, c’est pour clamer leur détermination à faire face, sans faiblesse, à toute éventualité. Ne poussez pas trop loin le bouchon, car un peuple fâché n’a pas de limites.

Mallami Boucar

Élections dans les zones nord du pays

Un véritable hold-up électoral qui se passe de tout commentaire

Des zones nomades qui battent en taux de participation les plus grandes agglomérations ! Selon des informations qui circulent en abondance, Tassara où l'élection a été perturbée par de graves incidents au bout desquels il y aurait eu des agressions physiques, 22 000 voix seraient attribuées à Bazoum Mohamed, ce qui est contesté par les partis d'opposition. La situation est confuse et on ignore, face au mutisme de la Ceni qui s'illustre par une lenteur extraordinaire

dans la diffusion des résultats, ce qui est le vrai. Y a-t-il eu vote à Tassara ? Ce qui est certain, des armes à feu ont été utilisées par des individus à l'effet de faire main basse sur les urnes et de les bourrer comme ils veulent. Tassara n'est pas d'ailleurs la seule localité nomade où le scrutin a été caractérisé par l'usage de la force armée pour imposer un choix, comme par ailleurs toujours favorable au pouvoir en place. C'est que Albadé Abouba, président du Mpr

Jamhuriya a dénoncé et condamné ; tout comme d'ailleurs Adal Rhoubaid qui a déclaré que « l'ampleur de la fraude électorale (bourrages d'urnes, braquages des urnes, modification des procès-verbaux...) dans les régions nord du pays dépasse l'entendement ». E pour ne rien laisser au hasard, l'ancien candidat à l'élection présidentielle (2016) a souligné que « les risques d'ouverture d'une ère d'incertitude sont désormais certains ».

Selon des sources crédibles, la Cap 20-21 et ses alliés, c'est-à-dire les partis de l'Apr et de Jamhuriya, mais également du Pjd Hakika et du Pjp Doubara, pourraient animer une conférence de presse sur les résultats du double scrutin du dimanche 27 décembre 2020, réaffirmer la mise en garde faite dans le communiqué de presse du mardi 29 décembre et tracer les perspectives pour les Nigériens, très nombreux à dénoncer toutes sortes de fraudes.

De quoi le Pnds Tarayya peut-il se prévaloir pour gagner une élection ?

Par les urnes, le Pnds, probablement, ne gagnera aucune élection, au Niger. C'est le sentiment général qui ressort ici et là et c'est la raison pour laquelle, dit-on, que le parti au pouvoir fait tout pour que les élections soient organisées dans les conditions qui lui sont propres. Tout est pratiquement sous la coupe du Pnds et dans ces conditions, les résultats qui vont être proclamés n'auront rien à voir avec les résultats des urnes. La gouvernance, privilégiée par ce parti depuis dix ans à la tête de l'Etat n'a rien d'enviable. Il n'y a pas un secteur, un domaine qui ait été épargné. Les détournements massifs des deniers et biens publics, les violations des lois, l'instrumentalisation de la justice, la confiscation des libertés publiques, la corruption, le trafic de drogue, tout y passe.

Les détournements des deniers et biens publics

En dix ans, malin sera sans doute celui qui déterminera avec exactitude le nombre de milliards évaporés dans les détournements des tenants du régime. Ils ont tout pris, sans état d'âme. Même l'aide alimentaire destinée à des populations durement éprouvées par l'insécurité, a été détournée et vendue au profit d'individus. Si feu Seyni Kountché estimait qu'aucun Nigérien ne devait mourir de faim, même s'il fallait pour cela investir la totalité du budget de

l'État, d'autres n'hésitent pas à voir dans l'aide alimentaire le moyen de s'enrichir. Le crime est odieux simplement. Que dire des fonds destinés à mieux armer l'armée nigérienne et qui a été, sur des années, détournés, parfois en refillant aux militaires des rames et des munitions défectueuses ou en simulant carrément un achat d'armes. Les auteurs de ces crimes sont pourtant libres et tranquilles, protégés par un système mis en place par le Pnds Tarayya.

Les violations des lois et des règlements

Sous la 7^e République, les lois, y compris la loi fondamentale, ne représentent pas grand-chose. On les invoque et les brandit fièrement lorsqu'il s'agit d'embastiller un opposant politique, un acteur de la société civile ou un journaliste mal-pensant. Mais, on les range dans les tiroirs, lorsqu'on ne les viole pas simplement quand elles gênent. L'État de droit n'est que de nom et le président de la République est le champion dans cette violation des lois. Il n'en a cure. C'est la volonté de ceux qui gouvernent qui tient lieu de loi. Bien qu'interdit par la Constitution de prendre parti, Issoufou Mahamadou ne s'est pas gêné d'écrire, carrément, aux ténors du Pnds pour leur dire qu'il porte son choix sur Bazoum comme candidat à l'élection présidentielle prochaine.

L'instrumentalisation de la justice

Durant dix ans, les Nigériens ont subi l'injustice, entretenue et soutenue au sommet de l'État. Des délinquants notoires, voire des criminels, ne sont pas inquiétés du fait de leur appartenance politique au Pnds. Par contre, pour une peccadille, d'autres citoyens sont interpellés et parfois jetés en prison grâce aux bons offices d'un juge de service. Les libertés publiques, notamment, ont été confisquées et malgré les dispositions de la Constitution, ce sont des juges qui passent outre pour déclarer interdites des manifestations publiques autorisées par la loi fondamentale. Avec la presse, c'est tout autre chose. Bien que l'ordonnance 2010-035 interdise l'incarcération de journalistes pour des délits commis par voie de presse, des policiers et des juges n'ont pas hésité à violer cette loi.

La confiscation des libertés publiques

De façon systématique, les Nigériens se sont vu opposé une interdiction formelle et systématique de manifester. Cette interdiction, à chaque fois, donne lieu à un déploiement massif de forces de l'ordre instruites pour mâter tout refus d'obtempérer à cette décision. Le caractère systématique de ces interdictions frise la folie. Même lorsque des or-

ganisations de la société civile ont décidé de manifester leur solidarité et leur soutien aux forces de défense et de sécurité, il leur a été opposé un refus catégorique. Et en avril 2020, des leaders de la société civile ont été arrêtés et incarcérés pour avoir refusé d'obtempérer à une décision qu'ils estiment anticonstitutionnelle.

La corruption et le trafic de drogue

La 7^e République, c'est sans doute d'abord la corruption et le trafic de drogue. Si la corruption a noyauté tous les réseaux et qu'elle a détruit tout ce qui reste de valeurs au travail, le trafic de drogue a pourri le reste. Des personnalités proches des premiers responsables de l'État sont impliqués dans le trafic de drogue, mais restent libres comme l'air. Le cas emblématique de Sidi Lamine, un député du Mpr Jamhuriya, est là. Cité dans une affaire de trafic de cocaïne, l'homme n'a jamais vu son immunité levée pour faire face à un juge. Et le démantèlement de l'entrepôt de drogue dans lequel trois tonnes de drogue ont été trouvées, à Niamey 2000, a édifiés les Nigériens ce que leur pays est devenu pour le trafic de drogue au sahel.

Peut-on raisonnablement détruire un pays à ce pays et demander aux citoyens de vous faire, à nouveau, confiance ? Le Pnds Tarayya ne compte, selon toute vraisemblance, sur la sincérité des votes. Il a mis en place son système pour gagner sans avoir gagné.

YAOU

Élection présidentielle

Attention ! Le hold-up électoral ne passera pas, les Nigériens tiennent à ce qu'ils ont mis dans les urnes

Depuis trois ours, les Nigériens attendent fébrilement la proclamation officielle des résultats du double scrutin du dimanche 27 décembre 2020 ; Trois jours particulièrement longs et angoissants dans un pays où la tradition électorale est caractérisée par la relative rapidité de la diffusion des résultats électoraux parla commission

dont les pièces d'état-civil sont contestées pour fausseté. Pas moins de cinq requêtes ont été déposées auprès de la Cour constitutionnelle pour exiger la disqualification de l'intéressé, mais toutes échoueront. Enfin, les partis politiques et candidats engagés dans la dynamique « Sauvons le Niger » ont dû faire contre

mier tour. Le camp du pouvoir, en particulier, joue sur ce violon, agaçant davantage les militants de l'opposition, déjà sur leur garde. Le climat politique au lendemain de ce double scrutin est tendu. Pour le camp opposé au pouvoir, pratiquement tous les partis politiques de grande obédience, il y aura forcément un se-

La mise en garde de la Cap 20-21 et ses alliés

Les spéculations autour de l'issue du scrutin présidentiel ne sont pas de bon augure pour la quiétude sociale. La pression de ses militants, impatients et nerveux face aux intentions de fraudes prêtées au pouvoir et dont la Ceni pourrait être



électorale nationale. Seule parenthèse dans cette longue tradition, en 2016, les Nigériens ont dû attendre cinq nuits avant de voir l'épilogue de l'élection présidentielle qu'ils ne sont pas prêts d'oublier. C'est tout simplement un hold-up électoral qui a consacré le second mandat d'Issoufou Mahamadou. Aujourd'hui, ce mandat s'achève. Sur fond de discorde nationale et de périls majeurs.

L'élection présidentielle devant consacrer la succession d'Issoufou, un chef d'État applaudi à l'extérieur mais ...dans son pays, s'est déroulée dans un contexte politique de contestations tous azimuts de la candidature de Bazoum Mohamed,

mauvaise fortune, bon cœur.

Des médias internationaux qui jettent de l'huile sur le feu

Depuis trois jours, les Nigériens sont sur leur faim. Pour cause, très peu de résultats ont été proclamés par la commission électorale. Une commission électorale contre laquelle de nombreuses menaces, notamment sur les réseaux sociaux, sont proférées. Sur fond de guerre de nerfs sans fin. Dans chaque camp, des individus s'amuse à diffuser des résultats fantaisistes. Des fois, ce sont de simples messages leur attribuant la victoire dès le pre-

cond tour. Pour le régime en place et ses alliés extérieurs, c'est suicidaire d'accepter un second tour. « Bazoum Mohamed, a dit François Soudan de Jeune Afrique sur Rfi, est obligé de gagner dès le premier tour ». D'autres médias internationaux, notamment Rfi et France 24, n'ont pas, pour leur part, arrêté de ressasser des informations du genre 'Bazoum Mohamed est le grand favori du scrutin présidentiel », sur fond d'anticipations sur ce que doit être son magistère. Or, Bazoum n'a aucune popularité propre. Sa campagne électorale a été faite sur fond de distributions de sommes d'argent insolites.

l'instrument, a porté ses fruits. La coalition pour une alternance politique dénommée Cap 20-21 et ses alliés sur l'identité desquels aucune mention n'a été faite, a rendu public, hier 29 décembre 2020, un communiqué de presse. Tout en félicitant le peuple nigérien pour sa maturité, son sens élevé du devoir, la Cap 20-21 s'est dite « profondément préoccupée par l'étendue de l'arsenal sordide de fraude déployée par le Pnds Tarayya dans le but de confisquer le pouvoir. Elle met, en outre, « en garde le Président sortant, Issoufou Mahamadou, son parti et son gouvernement quant aux risques qu'ils font courir à la quiétude sociale et à

la stabilité de notre pays à travers les tentatives de passage en force et de manipulation des résultats des scrutins ». Quant à Issaka Souna, le président de la Ceni, il est interpellé « quant à sa responsabilité personnelle dans la préservation et la protection de l'intégrité des scrutins dans les étapes cruciales de compilation, de centralisation et de proclamation des résultats ».

Considéré comme un désert électoral, on voit mal comment Bazoum Mohamed peut s'octroyer ce que Issoufou n'a été capable de réaliser.

Ce rappel de sa vigilance et de sa volonté de refuser toute trituration des suffrages de ses électeurs dont ils détiennent copies des procès-verbaux, les partis opposés à une continuité de la gouvernance du Pnds Tarayya l'ont fait à titre de mise en garde. Est-il suffisant pour rassurer et apaiser les militants ? Rien n'est moins sûr. Par contre, il a été certainement entendu quelque part. Ce n'est pas une mince affaire pour Bazoum qui sait qu'un second tour est pour lui synonyme de défaite. Mais, comment faire pour passer en force dès le premier tour face à des candidats aussi solides qui ont l'avantage d'avoir été tenus à l'écart de la gestion catastrophique des affaires publiques ? Par delà ce principe simple qui profite en général à celui qui n'a pas géré, les statistiques de 2016 ne

militent pas en faveur de Bazoum Mohamed. Candidat à sa propre succession, Issoufou Mahamadou a été contraint à un second tour face à Hama Amadou, arrêté et maintenu en prison. Considéré comme un désert électoral, on voit mal comment Bazoum Mohamed peut s'octroyer ce que Issoufou n'a été capable de réaliser.

Les dés sont pipés mais la partie est loin d'être gagnée pour Bazoum

Au second tour qui s'annonce de façon inéluctable, Bazoum sera coulé. Sans marge de manœuvre en termes d'alliances notables pouvant le sauver du naufrage, il risque de faire face à un « Tout sauf Bazoum ». Une perspective déjà dessinée à travers les requêtes adressées à la Cour constitutionnelle où, pratiquement. De nombreux leaders et partis politiques ont été parties prenantes de ces requêtes contre Bazoum, accusé d'avoir usé, depuis des décennies, de fausses pièces d'état-civil. Seïni Oumarou et le Mnsd Nassara, Salou Djibo et le Pjp Doubara, Ibrahim Yacoubou et le Mpn Kiskin Kassa, Albadé Abouba et le Mpn Jamhuriya, Mahamane Hamissou Moumouni et le Pjd Hakika ont tous contesté la légitimité de la candidature de Bazoum Mohamed. Dans un second tour, on sait à l'avance de quel côté ils vont pencher afin de réaliser par les urnes ce qui n'a pas été possible devant la Cour constitutionnelle.

YAOU

République du Niger
Fraternité-Travail-Progress
Coalition pour une Alternance Politique
CAP 20-21 et Alliés

Communiqué de Presse :

Au lendemain du double scrutins législatif et présidentiel 1^{er} tour du 27 décembre 2020 venant juste quelques jours après la tenue des élections locales, la Coalition pour une Alternance Politique CAP 20-21 et ses Alliés se félicitent de la mobilisation citoyenne exceptionnelle dont les électeurs nigériens ont fait montre.

Ils félicitent singulièrement le peuple nigérien pour sa maturité, son sens élevé du devoir qui, en dépit des obstacles de toute nature : fraudes, manipulations, intimidations, vols des urnes et des cartes, achat massif de conscience, dressées par les tenants du pouvoir, a tenu à s'acquitter de son devoir civique en allant voter massivement, malgré l'insécurité généralisée et dont les résultats sont largement en faveur des candidats de l'Opposition.

CAP20-21 et alliés sont cependant profondément préoccupés par l'étendue de l'arsenal sordide de fraude déployé par le PNDS Tarraya dans le but de confisquer le pouvoir.

C'est pourquoi la Coalition pour une Alternance Politique CAP20-21 et alliés :

1. Dénoncent les pratiques frauduleuses et corruptives y compris le braquage des urnes massivement utilisées par le PNDS TARRAYA et ses alliés pour s'arroger la victoire ;
2. Mettent en garde Issoufou Mahamadou, son parti et son gouvernement quant aux risques qu'ils font courir à la quiétude sociale et à la stabilité de notre pays à travers les tentatives de passage en force et de manipulation des résultats des scrutins ;
3. Interpellent Monsieur Issaka Sounna, Président de la CENI, quant à sa responsabilité personnelle dans la préservation et la protection de l'intégrité des scrutins dans les étapes cruciales de compilation, de centralisation et de proclamation des résultats ;
4. Rejetent toute mesure qui serait prise, sans consensus préalable entre les acteurs politiques et sociaux, par le ministre de la santé dans le dessein inavoué d'entraver, de perturber et d'avoir une incidence frauduleuse sur le déroulement des opérations électorales restantes et ce, jusqu'à la proclamation des résultats définitif desdits scrutins.

C'est pourquoi CAP 20-21 et alliés demandent à leurs militants de s'en tenir strictement aux seules mesures barrières : lavage des mains et/ ou utilisation de gel hydro-alcoolique, désinfection régulière des lieux, le port de la bavette antérieurement acceptées de tous. Toute autre mesure visant à bâillonner le peuple et/ou restreindre les libertés et droits fondamentaux dans ce contexte électoral sera farouchement combattue par CAP20-21 et ses alliés.

CAP 20-21 et alliés réaffirment leur détermination à n'accepter que les seuls résultats sortis des urnes, c'est-à-dire, conformes à l'expression de la volonté souveraine du peuple nigérien.

Ils dénoncent, en outre les prises de position partisans de certains médias internationaux notamment français constituant en soit une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain.

Enfin, la Coalition pour une Alternance Politique CAP20-21 et ses alliés appellent en conséquence leurs militantes et militants et tous les citoyens nigériens soucieux de la préservation de la démocratie, de la paix sociale et de l'Etat de droit à se mobiliser pour imposer, par tous les moyens de droit, le respect des résultats des suffrages tels que sortis des urnes.

Fait à Niamey le 29 décembre 2020



Le Président

Elhadji Amadou Djibo Ali

Discours de clôture de la 2ème Session ordinaire de l'Assemblée nationale au titre de l'année 2020

Le Président Ousseini Tinni : «notre législation aura ainsi couvert presque tous les domaines d'activités économiques et sociales»

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement par intérim,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations internationales,
Honorables collègues Députés,
Monsieur le Secrétaire Exécutif du Comité Interparlementaire du G5 Sahel ;
Honorables Chefs traditionnels et Chef religieux,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais demander à chacun d'entre vous, du fond de son cœur, de rendre grâce à Dieu, le Tout puissant, le miséricordieux, pour nous avoir permis de boucler cette deuxième législature, dans la paix, la sérénité et surtout avec le fort sentiment du devoir accompli.

En effet, voici que nous clôturons cette deuxième session ordinaire de l'année 2020 alors que s'achève le mandat que nos compatriotes nous ont confié, il y aura bientôt cinq ans en mars prochain.

Cette deuxième session qui s'est déroulée de manière fugace parce qu'en concurrence avec la campagne électorale, actuellement en cours, nous aura pourtant permis de doter notre pays d'un budget sincère et réaliste, indispensable viatique pour les futures autorités de notre pays.

Elle nous aura également permis d'adopter de nombreuses autres lois générales comme la loi de Règlement 2018, la loi portant Statut du Personnel militaire des Forces Armées, ou celle portant Statut autonome du personnel de la Cour des comptes.

Distingués invités, au-delà de cette session, s'il faut jeter un regard rétrospectif sur toute la législature, l'on ne peut que se réjouir du travail que nous avons abattu.

Oui, cette législature qui s'achève aura tenu toutes ses promesses : 352 lois adoptées dont de nombreuses ratifications d'accords de prêt de financement d'opérations de développement et surtout des textes structurants ayant vocation à accompagner la renaissance de notre pays. Il s'agit entre autres des textes comme :

- **Le code de l'électricité ;**
- **Le code pénal et le code de procédure pénale ;**
- **Le code pétrolier ;**
- **Le code des douanes ;**
- **Le code des investissements ;**
- **Le code de l'Urbanisme et de l'Habitat**
- **Les principes fondamentaux de l'urbanisme ;**
- **Les principes fondamentaux de l'organisation de la protection civile ;**
- **La loi sur la communication audiovisuelle ;**
- **Le texte sur l'organisation et les compétences des juridictions ;**
- **La loi sur le régime de l'état civil ;**
- **La loi sur la lutte contre la cybercriminalité ;**
- **Le texte sur l'organisation de la concurrence ;**
- **Celui sur l'Interception des communications par voie électronique.**

Ces différents textes qui viennent compléter l'arsenal juridique en construction depuis la première législature ont permis à notre pays d'avancer significativement dans la voie du renforcement de notre démocratie.



Notre législation aura ainsi couvert presque tous les domaines d'activités économiques et sociales.

En matière de contrôle parlementaire, cette législature a été marquée par des innovations et les statistiques suivantes :

- **01 motions de censure ;**
- **17 interpellations ;**
- **85 questions d'actualité ;**
- **01 commissions d'enquête parlementaire ;**
- **21 questions orales et écrites ;**
- **Des centaines d'auditions des membres du Gouvernement par les Commissions générales permanentes.**

Mais, à ce niveau, plus que l'aspect quantitatif, c'est le niveau de qualité du système de contrôle qui retient l'attention. L'on signalera ainsi certaines innovations comme l'organisation de missions thématiques de terrain et la redéfinition des questions d'actualité.

S'agissant des missions de terrain, il faut noter que c'est la toute première fois dans l'histoire parlementaire du Niger que des moyens sont spécifiquement prévus pour conduire, sur l'ensemble du territoire national, des missions de contact direct avec les citoyens de base pour les entretenir des sujets majeurs de la vie du pays et recueillir leurs avis et doléances. Ainsi, la sécurité et la problématique de la pandémie du corona virus furent tour à tour à l'ordre du jour.

Avec ces missions, c'est tout le système parlementaire nigérien qui évolue vers une approche plus participative. La loi sera de moins en moins verticale et prendra une allure plus consensuelle avec comme mesure d'accompagnement le renforcement continu des capacités des citoyens à la base.

Quant au changement de méthode introduit dans la procédure des questions d'actualité, son but était pédagogique. Ainsi, avec la transmission en direct des débats concernés, il vise, d'une part, à intéresser le grand public à la gestion quotidienne du pays et d'autre part, à encourager les membres du Gouvernement à rester toujours alertes par rapport aux dossiers majeurs qui fondent l'action de leur département ministériel. Il s'agit ainsi de contribuer à éviter que le management décisif ne soit l'otage des cadres techniques pour être sous la responsabilité entière du ministre, seul à avoir des comptes à rendre...

Si l'on en croit les audiences de nos travaux, il nous est apparu, **distingués invités**, que le public nous a suivi dans cette volonté de changer de paradigme dans la conduite du travail parlementaire. Les échos nous en sont suffisamment revenus à travers la presse publique et privée.

Il nous est aussi apparu que la transparence dont fait montre l'Assemblée nationale dans la conduite de ses activités lui a attiré un grand intérêt dans toutes les couches sociales, plus particulièrement celle de la jeunesse scolarisée qui a multiplié les demandes de visites guidées tout le long de la législature.

Distingués invités, l'autre aspect de notre bilan qui me semble digne d'intérêt est assurément le climat de sérénité et de stabilité qui a régné au sein de l'hémicycle au cours de ces cinq années.

Les députés, par-delà leurs différences politiques et idéologiques ont su se comporter en leaders responsables et respectueux de la personne et de l'opinion d'autrui. Les débats quoique souvent houleux sont toujours restés dans le convenable et le courtois. De plus, en toute circonstance chacun d'entre-nous a gardé à l'esprit qu'il représente la nation tout entière. Ni attitude clivante ni aucune forme de particularisme n'a pu avoir droit de cité.

Il faut aussi le dire et le répéter à l'endroit des prochaines législatures, de session en session, à chaque fois que le sujet en débat transcende les appréciations partisans, l'unanimité des votes a été de rigueur. Je pense qu'il s'agit là d'une attitude de personnalités dont la vision va au-delà du jour, d'élus pour qui le dépassement de soi permet de distinguer le nécessaire du contingent.

Nos collègues ont su dès le début de la législature faire la part des choses entre le spécifiquement politique et l'intérêt supérieur du pays. C'est là une attitude patriotique qu'il faut saluer et encourager afin que de génération en génération l'on comprenne que la politique c'est d'abord la défense de l'intérêt général avant celle d'un quelconque intérêt partisan ou personnel ; qu'être politique, c'est d'abord être volontaire pour un devoir au profit de la multitude et non mener de vains combats contre tous pour le contrôle des positions de pouvoir, pour le pouvoir.

Distingués invités, je veux juste vous le dire, tous bords confondus, nous avons fait notre devoir au cours de ce mandat. Notre objectif était simple dès

Discours de clôture de la 2ème Session ordinaire de l'Assemblée nationale au titre de l'année 2020

Le Président Ousseini Tinni : «notre législation aura ainsi couvert presque tous les domaines d'activités économiques et sociales»

le départ : il s'agissait, par le travail parlementaire bien conduit, de contribuer à faire avancer notre pays et sa démocratie en faisant de sorte que «*nos devoirs soient des droits que les autres ont sur nous*» !

Distingués invités, en matière de diplomatie parlementaire, cette législature aura également innové.

Ainsi, dès l'entame de notre mandat, notre souhait a été de travailler à donner à cette diplomatie un contenu plus concret afin qu'elle soutienne plus efficacement la diplomatie classique. Dans cette logique nous avons activement contribué à la création de nouveaux organes interparlementaires avec des missions précises et concrètes pour répondre à de réels besoins.

C'est ainsi que nous avons pensé qu'il fallait mutualiser les efforts parlementaires pour faire des Technologies de l'Information et de la Communication un véritable outil de développement en prévenant toutes les conséquences délictuelles ou criminelles qui accompagnent ici et là leur usage. A cette fin, en marge du forum interparlementaire sur «*l'Harmonisation des cadres politique et juridique des TIC* », organisé à l'échelle de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, il a été mis en place un cadre de concertation et de coopération entre parlementaires ouest africains dénommé **Réseau interparlementaire des TIC**. A l'heure actuelle, ce réseau poursuit son expansion à travers toutes les autres régions de notre continent.

L'autre domaine nouveau dans lequel nous avons utilement engagé la diplomatie parlementaire est la lutte contre le terrorisme.

Ainsi, après la création du G5 Sahel par nos chefs d'Etat, à l'initiative du Parlement nigérien, tous les parlements des pays concernés se sont retrouvés à Niamey, en juillet 2018, pour créer un organe interparlementaire spécifiquement chargé du suivi de la mise en œuvre des actions de sécurité et de développement dédiées à la riposte contre le terrorisme. Il nous était, en effet, paru indispensable que l'intégration des moyens sécuritaires et de coopération économique soit une affaire des peuples aussi bien que des gouvernants. Innovation majeure, ce comité est ouvert aux parlements de tous les pays partenaires au développement du Sahel et à la riposte contre le terrorisme transnational.

Quant organisations interparlementaires traditionnelles, nous y avons régulièrement été représentés avec des équipes permanentes de députés qui avaient partout ailleurs missions de contribuer à l'adoption d'utiles résolutions et recommandations engageant tous leurs membres. A titre illustratif, grâce à nos plaidoyers insistants et réguliers, l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie a convenu d'un partenariat actif et dynamique avec le CIP/G5 Sahel.

Avec l'Union Interparlementaire (UIP), tout au long de la législature nous avons eu des relations suivies et courtoises avec son comité des droits de l'homme parlementaire.

Nous avons surtout eu l'insigne honneur de représenter l'ensemble des pays du Sahel au sein du Programme conjoint UIP-Organisation des Nations-Unies sur la lutte contre le terrorisme et

l'extrémisme violent.

De même, cette organisation nous a désigné pour représenter l'Afrique de l'Ouest au comité préparatoire à la conférence mondiale des parlements qui auraient dû se tenir en août dernier n'eût été la pandémie de la Covid 19.

Pour tous les efforts diplomatiques que nous avons déployés, notre institution, à travers ma modeste personne, a été honorée, à l'international, de trois distinctions honorifiques que je me suis empressé de dédier à **SEM ISSOUFOU MAHAMADOU** car notre action découle de ses inlassables efforts pour donner considération, respect et visibilité à notre cher pays.

Monsieur le Chef du Gouvernement, en dépit de la séparation des pouvoirs, l'action parlementaire n'a d'objet qu'en cela qu'elle est le pendant de l'action publique. Nous ne mettons en œuvre nos prérogatives avec zèle que pour travailler à une meilleure efficacité de cette action.

Il faut le dire, autant que je puis juger, que ce ne fut pas vain car, l'espace de ce mandat, le Niger a bien changé, en mieux ; il connaît une véritable mutation dans tous les domaines, amorce d'une véritable transformation qui doit tout aux réformes et décisions volontaristes qu'aux causes exogènes.

En effet, sous la présidence de **SEM ISSOUFOU MAHAMADOU**, la résultante de tous les projets structurants mis en œuvre est l'accouchement progressif d'un monde nouveau pour les Nigériens. Le premier signe en est la réduction très perceptible du coût des facteurs de production, sans doute, sous l'effet de la multiplication des infrastructures et projets dans les domaines de la communication, des transports, de l'eau et de l'énergie. Ainsi, le désenclavement interne et externe du Niger est désormais une réalité au niveau de toutes les régions.

Parmi ces projets structurants, comment ne pas également évoquer les efforts sans précédent d'électrification de nos zones rurales. L'on ne s'y attarde pas beaucoup ; mais, je pense que la graine de changement structurel de notre pays germera avec ces projets. Comme partout ailleurs, la *fee électrique* transformera bientôt nos villages en libérant la femme de la servitude des corvées pénibles, en réduisant la morte saison pour nos jeunes, en améliorant la prise en charge sanitaire des grands et des petits.

L'autre projet lié aux précédents est assurément celui de la construction du barrage de Kandadji dont le démarrage, plusieurs fois reporté, est aujourd'hui effectif et constitué déjà un pôle de développement au niveau national et dont les effets multiplicateurs vont transformer totalement toute l'économie nigérienne.

Mais, en matière de projet, la pierre blanche est assurément le projet de pipeline qui permettra d'évacuer notre production pétrolière vers le littoral béninois. Ce projet de tous les superlatifs porte l'espoir de tous nos compatriotes ; ils en attendent l'outil du décollage économique du Niger voire de son émergence.

Nous pouvons parier que ces deux derniers projets, une fois exécutés, pourront, à eux seuls, porter la mémoire de ce quinquennat, voire de la septième République et de ses premiers dirigeants.

C'est pourquoi, je voudrais, du fond de mon cœur, rendre l'hommage qu'il mérite au Président **ISSOUFOU MAHAMADOU** pour avoir, avec humilité et courage, montré aux Nigériens qu'ils peuvent se dépasser et gravir avec aisance tous les sommets du progrès. Je voudrais ici, personnellement saluer, en toute modestie, la permanence de son ferme engagement à mettre notre pays sur les chemins qui montent, à encourager nos compatriotes à avoir foi en leurs capacités et volonté, à les exhorter à n'accepter ni doute ni fatalité.

Distingués invités, l'autre fait marquant de la période qui s'achève est assurément la lutte contre le terrorisme. Ici, nous retiendrons qu'en dépit du contexte économique peu favorable de notre pays, il a pu résister de belle manière grâce l'action volontaire et énergique de ses dirigeants.

La guerre n'est certes pas finie mais, d'ores et déjà nos compatriotes peuvent se satisfaire de la sauvegarde totale de l'intégrité du territoire national et des grandes victoires acquises sur presque tous les fronts. Nous sommes assurés que le courage et le patriotisme de nos vaillantes Forces de Défense et de Sécurité pourront endiguer les agissements des ennemis résiduels qui s'agitent ici et là. Quant aux changements économiques que j'évoquais tantôt, ils agiront comme l'antidote à toute résurgence du phénomène par l'élimination progressive de l'extrême pauvreté qui en est le terreau fertile.

Distingués invités, Mesdames et messieurs, L'autre grande satisfaction que l'on peut tirer de la période qui s'achève est assurément liée au progrès important enregistrés par notre démocratie.

En effet, aujourd'hui, les valeurs de la démocratie sont partagées par tous nos concitoyens jusqu'aux villages les plus reculés. Tous s'en approprient progressivement les bienfaits, persuadés que l'Etat, expression commune de leur volonté, n'est pas une construction abstraite mais plutôt le garant de leur liberté et la condition des progrès individuels et collectifs.

Mais, il faut le dire avec insistance, nos progrès démocratiques, sont le fruit d'un travail collectif ! Cela va de soi ; en effet, la démocratie ne peut se développer et prospérer que lorsque chaque citoyen, isolé ou associé à d'autres citoyens, fait le choix volontariste de contribuer à son raffermissement par ses actes de tous les jours. Si, aujourd'hui, notre système démocratique tient la comparaison avec ceux de tous les pays libres, c'est assurément parce que majorité, opposition, presse et monde associatif, chacun y croit et en a fait une affaire personnelle.

Il faut donc en savoir gré à tous nos compatriotes des villes comme des zones rurales pour l'incommensurable épanouissement des libertés publiques auquel nous sommes parvenus.

Distingués invités, l'on ne peut évoquer les progrès de notre démocratie sans parler des élections générales dont le clou sera le rendez-vous de la présente semaine.

Plaise à Dieu, ce sera la toute première fois dans notre pays qu'un président démocratiquement élu passera le témoin à un autre que les Nigériens auront librement choisi. Au-delà du symbole, il s'agit

Suite page 8

là du signe que les Nigériens, tous ensemble, auront réussi le pari de la dévolution pacifique du pouvoir, avec manière et courtoisie. Il faut sans réjouir et rendre grâce à tous les acteurs publics dont la patience et le fair-play auront permis cela.

C'est pourquoi notre souhait à l'Assemblée nationale est que les scrutins de ce dimanche fassent la preuve de notre commune maturité. La victoire sera collective, c'est un truisme que de le dire.

Aux élus, le poids du sacerdoce d'avoir à diriger un pays comme le nôtre où malgré les récents progrès engrangés, les défis et priorités restent nombreux. A tous ceux que les suffrages n'auront pas favorisés, je voudrais rappeler que fort heureusement, en dehors de la fonction électorale, il existe de nombreuses autres manières de servir le pays et la communauté. Je les invite à la patience du bon croyant qui sait que le pouvoir vient du Tout puissant qui le donne à qui il veut. Point n'est donc besoin de citer le verset 26 de la troisième sourate du Saint Coran, il est connu de tous les Nigériens qui savent également que Dieu est avec les patients et les endurents, **"INNA LAHA MA'A SABRINA"** !

Que donc nos collègues députés que la providence ne ramènera pas dans cet hémicycle acceptent son verdict et qu'ils s'engagent, dans la vie publique ou dans la sphère privée à continuer à travailler pour le progrès du Niger et pour la construction de la Nation.

Pour ma part, tout en vous remerciant, chers

collègues, pour l'honneur que vous m'avez fait de me confier le maillot pour cinq exaltantes années, je rends grâce au Tout puissant pour avoir couronné ma carrière administrative et politique d'une dignité aussi importante que celle de conduire les débats autour des textes qui refondent continuellement l'Etat et la société.

Mes collègues et moi nous partons bientôt en espérant qu'en déroulant son infini ruban, l'histoire retiendra que nous avons tenu notre rôle avec respect et amour pour notre pays et volonté de bien faire pour nos concitoyens.

A la prochaine législature, nous léguons des textes et des usages qu'il faudrait certainement améliorer. Par-dessus tout, nous leur recommandons d'éviter que les malentendus ne deviennent des antagonismes. Le vote permet d'adopter les textes en débat mais, il ne règle pas les soucis de la gestion quotidienne de l'institution. Il faudrait continuellement rechercher le consensus sans pour autant méconnaître le pluralisme démocratique. Tous les courants étant représentés à l'Assemblée nationale, le management ne saurait être vertical mais concerté.

Il me semble également que la rédaction du Règlement intérieur devra être améliorée, notamment, pour redéfinir les critères d'accès au Bureau de l'institution, aux directions des commissions générales permanentes ainsi qu'aux délégations permanentes qui représentent l'institution dans les organisations interparlementaires.

De même, il faudrait, parmi les priorités, inscrire la révision des textes se rapportant aux conditions pratiques d'exercice du mandat, en tenant compte aussi bien du contexte national que de la situation dans les pays comparables. A ce niveau une définition acceptée par tous de l'autonomie financière serait fort utile.

Quant à l'Administration parlementaire, un programme de formation continue du personnel renforcerait son professionnalisme.

Mais en attendant l'avènement de cette législature, chers collègues, je voudrais, avec vous, tous souhaiter que les élections qui nous y conduisent se déroulent dans le calme et la sérénité. Comme chacun le sait, je le répète, le seul vainqueur est le Peuple nigérien tout entier.

A ceux d'entre-nous qui sont candidats, nous souhaitons la meilleure chance possible.

Pour finir, au nom de l'ensemble des députés je voudrais rendre un vibrant hommage à tous les membres du Gouvernement dont le comportement avenant et républicain a permis à notre législature d'atteindre les objectifs souhaités.

De même, je voudrais saluer et remercier le courtis compagnonnage du corps diplomatique tout au long de ces cinq années. A tous nos autres invités réguliers, je présente les amitiés et l'humble reconnaissance de la Représentation nationale.

Enfin, au personnel administratif et technique de l'Assemblée nationale, je renouvelle mes plus vifs remerciements pour son dévouement de tous les instants en souhaitant que ses conditions de travail aillent en s'améliorant !

Chers collègues, Distingués invités, en souhaitant, le meilleur pour la prochaine législature, je déclare close la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale au titre de l'année 2020.

**Vive la République
Vive la Niger
Je vous remercie**

La Chronique de Malik

Apologie du roman pour les juristes !

«Un juriste n'a pas besoin de roman!». Sentencieuse, l'affirmation est péremptoire et dangereuse. Et pourtant, que de fois l'ai-je entendue – et sur quel ton ! : «Le juriste doit se concentrer plutôt sur ses cours et ses codes. C'est tout ce dont il a besoin». Une telle pensée, excessive et carrée, m'a tout l'air d'une hérésie. Autant la plante a besoin de l'eau, autant le juriste a besoin du roman. Et dire cela, ce n'est pas énoncer une théorie, mais rappeler une évidence, une réalité à constater ! Après l'affirmation, place à la démonstration !

Le droit est une filière éminemment si non essentiellement littéraire. D'ailleurs, beaucoup d'étudiants, amoureux des lettres, s'y précipitent et s'y épanouissent. Au fil du temps, tous les juristes le comprennent, non sans ironie : le droit, c'est le français. Il suffit donc de s'approprier la langue pour s'approprier les disciplines. C'est aussi simple que ça. Mes chers amis, où cueillir les fruits si ce n'est aux arbres ? Semblablement, la maîtrise du français, impose la lecture des romans. Car, ceux-ci sont le siège, le support de la langue. Lire des romans, c'est grossir son « viatique langagier » à peu de frais.

Certes, le droit a son vocabulaire, son lexique. Mais, infiniment limité, il se fait compléter par le vocabulaire littéraire. Ainsi donc, plus on lit des romans, mieux on se familiarise à la langue française, démarche nécessaire pour le juriste. Ceci étant, si le roman était aussi inutile - qu'on voudrait le faire croire - pour le juriste, d'où vient cette éloquence, cette esthétique gourmande qui transparaît dans les textes de droit ? La réponse est qu'elles se ressentent des lectures romanesques... de leurs auteurs.

Le juriste, étudiant ou praticien, ne saurait vivre en vase-clos. L'autarcie intellectuelle lui serait suicidaire. Il lui faudrait comprendre le monde, les ressorts psychologiques, les phénomènes

sociaux etc. Comme on l'a déclaré « le droit est de toutes les sciences (...) la seule qui doit connaître toutes les autres » pour des raisons évidentes de pragmatisme. A ce titre, les romans policiers et les chroniques judiciaires, entre autres, s'adressent fatalement aux Hommes de droit. Ce sont des sources d'inspiration, parfois de vocation, en tous cas des instruments précieux de travail ! Lisez par exemple *Thérèse Raquin* d'Émile Zola, *le Docker noir* de Sembene Ousmane, *Audiences Publiques* d'Amadou Ousmane etc... Le juriste a besoin du roman. Les arguments en ce sens abondent, et nous mettent dans l'embarras du choix. Du reste, d'où vient que les juristes écrivent des romans ? Seraient-ils conscients de la futilité de leurs œuvres, tout en les distribuant à leurs semblables ? Chacun pourra y répondre.

Après ceci, on trouvera quand même quelques indécrottables qui persistent : «Je me contente de mes cours et mes codes. C'est déjà trop pour moi». Alors, grand bien vous fasse ! Curieuse attitude, que de privilégier la neurasthénie à la poésie ! Quel extrême – ou plutôt - quel extrémisme ! Tourner le dos aux romans, tout en espérant être bon juriste, c'est de la poudre de perlimpinpin. Vouloir se convaincre du contraire, c'est s'abreuver de chimères.

Ouattara Jean, reçois mes salutations fraternelles ! Maître Hafizou, qu'en penses-tu ? Monsieur Kéré, je loue le Ciel, ravi de faire votre connaissance.

NB : Dans la présente chronique, il faut entendre par «roman» une appellation générique ; c'est - suivant l'opinion populaire - tout ouvrage (ou genre littéraire : nouvelle, poème, pièces de théâtre, roman etc.). Par opposition aux livres de sciences. Bonne fête à tous. Et à l'année prochaine !

**Abdoul de Soudani
Homme de Lettres**

LE MONDE D'AUJOURD'HUI HEBDOMADAIRE NIGERIEN D'INFORMATIONS GENERALES ET D'ANALYSE

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche après l'Hôtel Terminus en venant du Rond point Grand Hôtel.

**RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 /
NIF:297 59/S**

E-mail : lemonde_niger1@yahoo.fr

**Directeur de publication
Arouna Yacouba
94.95.75.33**

**Directeur Commercial
Inoussa DICKO
90.00.99.83 / 96.75.34.12**

**Conception & Composition
LE MONDE D'AUJOURD'HUI
Tirage : 1000 Exemplaires sur
les presses de DARCYS**